

## Fiche de données de sécurité

Fixateur de tissus I.B.F.®

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

<b>Appellation commerciale</b>	<b>Fixateur de tissus I.B.F.®</b>
<b>Réf. produit</b>	3800680 3800681 3800682 3800768 3800769 3800784 3800811
<b>N° de la FDS</b>	126-fr
<b>Date de création de la FDS</b>	22 août 2013

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Usage prévu du produit :</b>	Fixation des tissus
<b>Usage contre-indiqué :</b>	Tout autre usage.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange

<b>Fabricant/préparateur :</b>	Leica Biosystems Richmond, Inc. 5205 Route 12 Richmond, IL 60071, États-Unis 800-225-8867	Leica Biosystems Canada, Inc. 83 Terracon Place Winnipeg, Manitoba R2J 4B3, Canada 800-665-7425
--------------------------------	---	---

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

<b>Informations d'urgence en cas de déversement accidentel :</b>	1-800-424-9300 (CHEMTREC) +1-703-527-3887 Appels internationaux (appels en PCV)
<b>Autres informations sur le produit :</b>	1-800-225-8867

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification CLP/GHS (1272/2008) :

Danger physique :	Danger pour la santé	Danger pour l'environnement
Liquide inflammable de catégorie 2	Irritation oculaire - Catégorie 2A Irritant pour la peau - Catégorie 1t Cancérogénicité - Catégorie 1A Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3 (H336)	Sans danger

**Classification UE (67/548/CEE) :** F, Xn, Xi, R11, R36, R40, R43, R67,

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**DANGER !** Contient du formaldéhyde et de l'isopropanol



### Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350	Peut provoquer le cancer.

### Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P370 + P378	En cas d'incendie : utiliser de la poudre chimique sèche, de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone ou un jet d'eau pour l'extinction., l
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée conformément aux réglementations locales et nationales.

### 2.3 Autres dangers : Aucun

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Nom chimique	N° CAS / N° EINECS / N° REACH	% m	Classification UE (67/548/CEE)	Classification CLP/GHS (1272/2008)
Formaldéhyde	50-00-0 200-001-8	<3	T, Xn (Canc. Cat. 3), C, Xi R40, R23/24/25, R34, R43 3	Cancérogénicité - Catégorie 1A (H350), Toxicité aiguë - Catégorie 3 (H301, H311, H331) Brûlures de la peau - Catégorie 1B (H314) Lésions oculaires - Catégorie 1 (H318) Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 (H317) Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 3 (H402)
Isopropanol	67-63-0 / 200-661-7	<25	F, Xi R11, R36, R67	Liquide inflammable – Catégorie 2 (H225) Irritation oculaire – Catégorie 2A (H319) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique – Catégorie 3 (H336)

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Premiers secours

**En cas de contact avec les yeux :** Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 20 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.

**En cas de contact avec la peau :** Laver abondamment au savon et à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**En cas d'inhalation :** Transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène par du personnel médical qualifié et consulter immédiatement un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :** Ne pas faire vomir, sauf directives explicites émanant de personnel médical qualifié. Si la personne est consciente et éveillée, la faire se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

**Voir la Section 11 pour plus d'informations sur les effets sur la santé.**

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** risque d'irritations oculaires graves. Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des irritations ou une allergie cutanée. L'inhalation de vapeurs peut entraîner des irritations des voies respiratoires supérieures, de la gorge et du nez, ainsi que des troubles du système nerveux tels que vertiges, somnolence, nausées et vomissements. Risque potentiel de cancer (dépend du niveau et de la durée d'exposition).

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :** un traitement médical doit immédiatement être appliqué en cas de contact avec les yeux.

## **SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Utiliser de la poudre chimique sèche, de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone ou un jet d'eau.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers particuliers d'incendie et d'explosion :** liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent circuler vers une source distante d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs vont se concentrer dans les zones basses. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle.

**Produits de combustion dangereux :** oxydes de carbone, fumées.

**5.3 Conseils aux pompiers :** les pompiers doivent utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection dans le cadre d'incendies de grande ampleur où des substances chimiques sont exposées. La nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone doit être évaluée en fonction du plan local de gestion des situations d'urgence. Utiliser des jets d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu.

## **SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des équipements de protection adéquats. Éliminer toutes les sources de combustion et ventiler la zone à l'aide d'équipements antidéflagrants. Ne pas toucher les substances déversées ni marcher dessus.

Empêcher la pénétration dans les sous-sols ou les zones confinées.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher la pénétration dans les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et les cours d'eau. Signaler tout déversement accidentel conformément aux réglementations locales en vigueur.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

En cas de fuite et de déversement léger : diluer avec de l'eau et essuyer, ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient prévu pour l'élimination des déchets. Utiliser des tampons D-Formalizer® ou des granulés F.C.G.® pour réduire l'exposition au formaldéhyde.

En cas de fuite et de déversement important : conserver à l'écart de toute source de chaleur ou de combustion. Arrêter la fuite dans la mesure où les conditions de sécurité le permettent. Absorber avec de la terre SÈCHE ou un matériau incombustible. S'assurer que la concentration de formaldéhyde dans l'air ne dépasse pas les limites d'exposition définies. Un équipement de protection supplémentaire peut être nécessaire.

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Voir la Section 8 pour les équipements de protection individuelle et la Section 13 pour les informations sur l'élimination des déchets.

## SECTION 7 : MANIPULATION et STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le contact avec la peau. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser uniquement dans un local bien ventilé. Se laver soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir le produit à l'écart de la chaleur, des étincelles et de toute autre source de combustion. Procéder à la mise à la terre/liaison équipotentielle de l'équipement de transfert. Utiliser des équipements électriques de capacité nominale appropriée dans les zones de manipulation/stockage du produit. Conserver les conteneurs fermés lorsque le produit n'est pas utilisé.

La manipulation du formaldéhyde peut faire l'objet d'exigences spéciales dans certains pays. Pour les États-Unis, se référer au règlement OSHA 1910.1048 pour en savoir plus sur la manipulation et l'utilisation des solutions de formaldéhyde.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Tenir le produit à l'écart de la chaleur, des étincelles et de toute autre source de combustion. Procéder à la mise à la terre/liaison équipotentielle de l'équipement de transfert. Utiliser des équipements électriques de capacité nominale appropriée dans les zones de manipulation/stockage du produit.

Protéger les récipients de toute dégradation physique. Stocker dans un endroit frais. Tenir éloigné de la chaleur intense et des flammes nues. Conserver les conteneurs fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Entreposer à l'écart des agents oxydants.

Les conteneurs vides conservent des résidus de produit. Ne pas découper, souder, braser, etc., sur ou à proximité de conteneurs vides. Respecter toutes les précautions de la fiche de données de sécurité du produit sur la manipulation des récipients vides.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Usages industriels :** aucun usage identifié

**Usages professionnels :** fixation des tissus

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle :

Nom chimique	VLEP (USA)	VLEP indicative (UE)	VLEP (Royaume-Uni)	VLEP (Allemagne)
Formaldéhyde	0,75 ppm - MPT, 2 ppm - LECT (PEL-OSHA) 0,3 ppm - Valeur plafond (VLE-ACGIH)	Aucune valeur limite définie	2 ppm - MPT 2 ppm - Valeur plafond	0,3 ppm - MPT 0,6 ppm - Valeur plafond
Isopropanol	400 ppm - PEL-OSHA 200 ppm - MPT (VLE-ACGIH), 400 ppm - LECT	Aucune valeur limite définie	400 ppm - MPT, 500 ppm - LECT	200 ppm - MPT

Consulter les autorités locales pour connaître les limites d'exposition non répertoriées ci-dessus.

Aux États-Unis, le texte 29 CFR 1910.1048 se rapporte au règlement de l'OSHA sur l'exposition au formaldéhyde sur le lieu de travail. Veiller à respecter toutes les réglementations.

Nom chimique	Valeur biologique limite
Formaldéhyde	Aucune valeur limite définie
Isopropanol	40 mg/l (acétone dans les urines) en fin de travail posté, à la fin de la semaine de travail (ACGIH)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

[www.LeicaBiosystems.com](http://www.LeicaBiosystems.com)

#126-fr

**Procédures de surveillance recommandées :** Formaldéhyde : collecte dans des tubes ORBO 24 ou des tubes de résine XAD-2 pour analyse par chromatographie gazeuse/détecteur de phosphore d'azote.  
Isopropanol : collecte dans des tubes de charbon actif pour analyse par chromatographie gazeuse. Il l m

**Mesures de précaution appropriées :** utiliser dans un local suffisamment ventilé afin de maintenir les niveaux d'exposition sous les valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser des équipements anti-déflagrants le cas échéant.

### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage :** porter des lunettes de sécurité.

**Protection de la peau :** porter des vêtements imperméables le cas échéant pour éviter tout contact avec la peau.

**Protection des mains :** port de gants imperméables recommandé (gants en butyle).

**Protection des voies respiratoires :** aucune protection nécessaire sous réserve de disposer d'une ventilation adéquate. En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle, utiliser un système de protection respiratoire doté d'une cartouche filtrant le formaldéhyde/les vapeurs organiques (aux États-Unis, se référer au règlement 29 CFR 1910.1048 pour connaître la fréquence requise de changement de cartouche) ou un système de protection respiratoire à adduction d'air selon la forme et la concentration du contaminant. Choisir un système de protection respiratoire conformément à la norme OSHA 1910.134 ou aux autres réglementations applicables, ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Autres protections :** des points de lavage/nettoyage adaptés doivent être à disposition.

## **SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES et CHIMIQUES**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect :** liquide incolore et translucide  
**Seuil olfactif :** 0,1 ppm (formaldéhyde)  
**Point de fusion/de congélation :** indisponible  
**Point d'éclair :** 30,6 °C (87 °F) (en vase clos)  
(isopropanol)  
**Limite inférieure d'inflammabilité :** 2,0 %  
(isopropanol)  
**Limite supérieure d'inflammabilité :** 73 %  
(formaldéhyde)  
**Densité de vapeur (air = 1) :** 2,1 (isopropanol)  
**Solubilité :** soluble dans l'eau  
**Température d'auto-inflammabilité :** 399 °C (750 °F)  
**Viscosité :** indéterminée

**Propriétés d'oxydation :** aucun  
**Formule moléculaire :** mélange

**Odeur :** âcre  
**pH :** 3.7-4.9  
**Point d'ébullition :** 82,5 °C (180 °F) (isopropanol)  
**Taux d'évaporation :** indéterminée

**Pression de vapeur :** 45,4 mmHg à 25 °C  
(isopropanol)

**Densité relative :** 1.37  
**Coefficient de partage octanol/eau :** indisponible  
**Température de décomposition :** indéterminé  
**Propriétés explosives :** les vapeurs peuvent être explosives dans des zones confinées.  
**Gravité spécifique (H<sub>2</sub>O = 1) :** 1.37  
**Masse moléculaire :** mélange

### **9.2 Autres informations :** aucune

## SECTION 10 : STABILITÉ et RÉACTIVITÉ

**10.1 Réactivité** : ce produit n'est pas réactif dans des conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique** : stable dans les conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : réagit au contact de puissants agents oxydants en générant de la chaleur, pouvant provoquer un incendie.

**10.4 Conditions à éviter** : chaleur, étincelles, flammes et toute autre source de combustion.

**10.5 Matières à éviter** : agents oxydants, acides et isocyanates.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** : la dégradation thermique de ce produit en cas d'incendie ou d'exposition à une source de très forte chaleur peut entraîner la formation des produits de décomposition suivants : oxydes de carbone.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets potentiels sur la santé :

**En cas de contact avec les yeux** : Risque d'irritations graves entraînant rougeurs, larmoiements, gonflements et vision floue. II I

**En cas de contact avec la peau** : Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des irritations ou un dessèchement de la peau, ainsi que des allergies cutanées.

**En cas d'inhalation** : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires et des troubles du système nerveux tels que vertiges, somnolence, nausées, vomissements et pertes de conscience. Sur l'humain, le formaldéhyde peut provoquer une sensibilisation des voies respiratoires et des symptômes similaires à l'asthme.

**En cas d'ingestion** : Avaler le produit peut entraîner des irritations gastro-intestinales, nausées, vomissements et diarrhées. Peut entraîner des troubles du système nerveux central tels que vertiges, somnolence, nausées, vomissements et pertes de conscience. I

#### Toxicité aiguë :

Formaldéhyde : orale DL50 (rat) - 640 mg/kg ; inhalation CL50 (rat) - 5,9 mg/l.

Isopropanol : orale DL50 (rat) - 5 045 mg/kg ; dermique DL50 (lapin) - 12 800 mg/kg.

**Brûlures/irritations cutanées** : aucune donnée disponible pour le mélange. Une solution de formaldéhyde à 40 % provoque des irritations sur la peau des lapins.

**Lésions/irritations oculaires** : aucune donnée disponible pour le mélange. Le formaldéhyde provoque des irritations oculaires sur les lapins. Sur l'humain, une valeur de 1 à 10 ppm provoque une importante irritation oculaire dès l'exposition initiale, avec des larmoiements à 4 ppm.

**Irritation des voies respiratoires** : aucune donnée disponible pour le mélange. Des concentrations élevées de vapeurs peuvent entraîner des irritations du système respiratoire.

**Sensibilisation respiratoire** : aucune donnée disponible pour le mélange. Des cobayes ont été exposés par inhalation, voie cutanée et voie d'injection. Une hypersensibilité pulmonaire a été observée en mesurant une accélération potentielle du rythme respiratoire. Aucune hypersensibilité pulmonaire n'a été détectée à 2 ou 4 ppm de formaldéhyde concernant les voies d'induction et aucun adduit d'albumine de sérum formaldéhyde n'a été

observé après un traitement par inhalation. Par ailleurs, une sensibilisation cutanée a été constatée avec les différentes voies d'induction. Le formaldéhyde a conduit à une sensibilisation cutanée chez les cobayes sans causer d'hypersensibilité respiratoire.

**Sensibilisation cutanée :** aucune donnée disponible pour le mélange. Des tests révèlent une sensibilisation localisée au niveau du ganglion lymphatique chez la souris et les cobayes.

**Mutagenicité sur les cellules germinales :** aucune donnée disponible pour le mélange. Aucun des composants n'a été déterminé comme ayant un pouvoir mutagène sur les cellules germinales.

**Cancérogénicité :** aucune donnée disponible pour le mélange. Le formaldéhyde est classé par le CIRC comme « Cancérogène pour l'homme » (groupe 1), par le NTP comme « Connu pour être cancérogène pour l'homme », par l'ACGIH comme « Potentiellement cancérogène pour l'homme » (A2) et par l'Union européenne comme « Cancérogène - Catégorie 3 ».

**Toxicité pour la reproduction :** aucune donnée disponible pour le mélange. Lors d'une étude sur la reproduction, des rats ont été exposés à 0-40 ppm de formaldéhyde pendant 6 heures par jour, entre les 6e et 20e jours de gestation. À 40 ppm, un niveau de toxicité a été observé chez les femelles. Le formaldéhyde est légèrement foetotoxique à 20 ppm. Aucun effet embryolétal ni tératogène n'a été observé après une exposition par inhalation à des niveaux inférieurs à 40 ppm.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles :**

Exposition unique : sur plusieurs animaux de laboratoire, l'exposition à de fortes doses de formaldéhyde (> 100 ppm) a entraîné une salivation, une dyspnée aiguë, des vomissements, des crampes voire la mort. Des souris traitées avec du formaldéhyde sur la peau ont aussi développé des lésions hépatiques graves.

Exposition répétée : des résultats de tests sur des animaux ont révélé une relation qualitative entre l'absorption de formaldéhyde et l'hépatotoxicité. Ces données indiquent que l'exposition à 3 ppm de formaldéhyde ou moins pendant 6 mois a des effets néfastes sur le foie. En outre, toute exposition à une concentration supérieure pendant une durée plus courte produit des effets similaires. Des études sur des animaux ont montré que l'isopropanol provoque une narcose à 5 000 ppm, mais ces effets sont réversibles aussitôt que cesse l'exposition. f Des troubles hépatiques peuvent se produire à 5 000 ppm ainsi que des effets sur l'appareil reproductif masculin à 2 500 ppm. f

## **SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.1 Toxicité :**

Formaldéhyde : CL50 (Pimephales promelas ou méné tête-de-boule) - 24,1 mg/l/96 h.

Isopropanol : CL50 (Pimephales promelas ou méné tête-de-boule) - 11 130 mg/l/48 h ; CL50 (crevette brune) - 1 400 mg/l/48 h.

**12.2 Persistance et dégradabilité :** l'isopropanol et le formaldéhyde sont facilement biodégradables lors des tests de dépistage. l h l b

**12.3 Potentiel de bioaccumulation :** l'isopropanol et le formaldéhyde ont un BCF estimé à 3. 3 Cette valeur révèle un faible potentiel de bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol :** l'isopropanol et le formaldéhyde sont considérés comme extrêmement mobiles dans le sol.

**12.5 Résultats des évaluations PVT et vPvB :** non exigés.

**12.6 Autres effets néfastes :** aucune donnée disponible.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Procéder à l'élimination conformément aux réglementations locales applicables.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations unies	14.3 Classe(s) de danger	14.4 Groupe d'emballage r	14.5 Danger pour l'environnement
DOT (USA)	UN1993	Liquide inflammable n.s.a. (isopropanol)	3	III	Non
TDG (Canada)	UN1993	Liquide inflammable n.s.a. (isopropanol)	3	III	Non
Classification (UE)	UN1993	Liquide inflammable n.s.a. (isopropanol)	3	III	Non
IMDG	UN1993	Liquide inflammable n.s.a. (isopropanol)	3	III	Non
IATA/ICAO	UN1993	Liquide inflammable n.s.a. (isopropanol)	3	III	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : aucun

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe III de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : indéterminé

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### INVENTAIRES INTERNATIONAUX

**INVENTAIRE TSCA DE L'EPA** : tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

**LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** : tous les composants sont répertoriés dans la liste canadienne des substances domestiques.

**UNION EUROPÉENNE** : tous les composants du produit sont répertoriés dans l'Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS).

**AUSTRALIE** : tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques de l'Australie (AICS).

**CHINE** : tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques existantes de la Chine (IECSC).

**CORÉE** : tous les composants du produit sont répertoriés dans la liste des substances chimiques existantes de la Corée (KECL).

**NOUVELLE-ZÉLANDE** : tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NzIoC).

**PHILIPPINES** : tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS).

**JAPON** : tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon (ENCS).

## RÉGLEMENTATIONS AMÉRICAINES

**CLASSIFICATION DE DANGER OSHA** : inflammable, irritant, effets sur certains organes cibles, cancérigène, sensibilisantl ff

**CERCLA - Section 103** : la quantité à déclarer (RQ) du produit, sur la base d'une RQ de 100 lbs pour le formaldéhyde (3 % au maximum), est de 3 333 lbs. De nombreux États appliquent des exigences de déclaration d'émissions plus strictes. Signaler les déversements accidentels conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

**EPA - SARA 302** : ce produit contient les substances chimiques suivantes soumises à la section 302 de la loi SARA : Il 3 formaldéhyde < 3 %

**CLASSIFICATION DE DANGER EPA - SARA 311** : danger aigu (immédiat) pour la santé, danger retardé (chronique) pour la santé, danger d'incendie.

**EPA - SARA 313** : ce produit contient les substances chimiques suivantes, soumises à la section 313 de la loi SARA, titre III :l 6) Formaldéhyde 50-00-0 < 3 %

**CALIFORNIA PROPOSITION 65** : ce produit contient les substances chimiques suivantes, connues dans l'État de Californie comme substances cancérigènes ou présentant une toxicité pour la reproduction ou pour le développement : formaldéhyde < 3 % (cancer), méthanol < 1 % (pour la reproduction).

## RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

**CLASSIFICATION SIMDUT** : Classe B-2, Classe D-2-A

## **SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

**Historique des révisions** : mise à jour du logo et du site Web.

Système européen de signalisation et phrases de risque (cf. Sections 2 et 3)

C Corrosif.

F Facilement inflammable.

T Toxique.

Xi Irritant.

Xn Nocif.

Canc. Cat. 3 Cancérigène - Catégorie 3.

R11 Facilement inflammable.

R23/24/25 Toxique par inhalation/par contact avec la peau/en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R40 Effet cancérigène suspecté : preuves insuffisantes.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Classification CLP/GHS et phrases de danger (phrases H) (cf. Section 3)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H350 Peut provoquer le cancer.  
H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

Classification NFPA :      Danger pour la santé 2      Feu : 3      Instabilité : 0  
Classification HMIS :      Danger pour la santé 2      Feu : 3      Danger physique : 0

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la réglementation européenne REACH et au système général harmonisé (SGH). Elle respecte les exigences du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) du Canada et de la norme américaine 29 CFR 1910.1200. Les informations qu'elle contient sont réputées exactes, au meilleur de nos connaissances. Cependant, ni le fournisseur susnommé ni aucune de ses filiales n'apporte aucune garantie de qualité marchande ni toute autre garantie, expresse ou implicite, vis-à-vis de ces informations, et nous déclinons toute responsabilité sur les conséquences de leur usage. Leica Biosystems ne saurait en aucun cas être tenu responsable des réclamations, pertes ou dommages subis par toute tierce partie, ni des manques à gagner ou de tout autre dommage spécial, accidentel, direct ou indirect, résultant de l'usage de ces informations ou de la confiance qui leur est accordée.